



LE SECTEUR DES TÉLÉCOMS SE DÉVELOPPE ET SE LIBÉRALISE EN CÔTE D'IVOIRE

| Notre statut |

L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) est une société d'Etat créée par l'ordonnance N°98-441 modifiant l'article 51 du code des Télécommunications et le décret 98-506 du 16 septembre 1998.

| Notre mission |

Réguler les Télécommunications en Côte d'Ivoire

| Nos activités |

- Faire appliquer les textes en matière de Télécommunications
- Définir les principes et autoriser la tarification des services sous le régime du monopole
- Délivrer les autorisations d'exploitation des services de Télécommunications
- Accorder les agréments des équipements terminaux
- Assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques
- Contribuer à l'exercice de l'Etat en matière de défense et de sécurité publique
- Contribuer à l'exercice de toute autre mission d'intérêt public que pourrait lui confier l'Etat dans le secteur des Télécommunications.

Capital : 500 000 000 F CFA – Siège Social : Marcory ANOUMABO – 18 BP 2203 Abidjan 18
CC : 9722462 D – Tél : 20 34 43 73 / 20 34 43 74 – Fax : 20 34 43 75 – <http://www.atci.ci>



ATCI
Agence des Télécommunications
de Côte d'Ivoire

Un monde d'experts à l'écoute des télécoms



Sommaire

INTRODUCTION 04

EVOLUTION DES TELECOMMUNICATIONS 06

historique / cadre institutionnel / cadre juridique
marché des télécommunications

ACTIVITES DE REGULATION 14

règlementation / octroi des autorisations et agréments
interconnexion et tarification / gestion du spectre de fréquences
système de gestion et de contrôle automatisé du spectre
gestion du plan de numérotation / homologation des équipements terminaux
contrôle et répression / suivi des opérateurs
règlement des différends et protection des consommateurs

GESTION DU PATRIMOINE 26

gestion foncière / réseau et équipements informatiques / gestion du parc auto

RELATION AVEC LES ACTEURS DU SECTEUR 28

réalisation d'une enquête de satisfaction / base de données statistiques (bdstat)
cadre permanent d'échanges avec les associations de consommateurs (cpe-ct)
la lettre de l'atci

RELATIONS INTERNATIONALES 30

ADMINISTRATION ET FINANCES 34

organigramme / ressources humaines / états financiers commentés

ACTIVITES DIVERSES 52

travaux de réseau de l'hôpital militaire d'abidjan (hma) / ci-cert

CONCLUSION 54

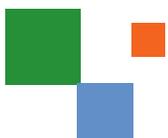


Introduction

L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) est chargée de la régulation du secteur stratégique des télécommunications en Côte d'Ivoire. Elle a été créée par la loi N°95-526 sous la forme d'un établissement public de catégorie particulière, puis transformée en société d'Etat depuis le 04 août 1998, par l'ordonnance N°98-441 portant modification de l'article 51 du code des télécommunications.

Dans le cadre de sa mission de régulateur, l'ATCI est chargée de :

1. faire appliquer les textes réglementaires en matière de télécommunications ;
 2. définir les principes et autoriser la tarification des services qui sont fournis sous le régime du monopole ;
 3. délivrer les autorisations d'exploitations des services de télécommunications ;
 4. accorder les agréments des équipements terminaux ;
 5. assurer la gestion et le contrôle du spectre de fréquences radioélectriques ;
 6. contribuer à l'exercice de toute autre mission d'intérêt public que pourrait lui confier le Gouvernement pour le compte de l'Etat dans le secteur des télécommunications.
- Le présent rapport fait le bilan des activités de l'Agence en 2010.





"Agir pour être"



"Encore plus d'expertises
& d'actions pour satisfaire
vos services télécoms."





2 Evolution des Télécommunications en Côte d'Ivoire

➤ Historique

A l'instar de nombre de pays en développement, la Côte d'Ivoire a hérité du monopole public des postes et télécommunications lors de son accession à l'indépendance en 1960. Du fait de son caractère de service public, le secteur des télécommunications a été ainsi soumis à la gestion directe de l'Etat.

Toutes les actions de développement du secteur jusqu'au milieu des années 1990 se sont déroulées dans le cadre de ce monopole public, quand bien même l'on ait observé une évolution notable des formes institutionnelles qu'il a revêtues. Ainsi, jusqu'en 1991, l'ONT, Etablissement public national placé sous la tutelle et le contrôle technique du Ministère des Postes et Télécommunications, a exercé pour le compte de l'Etat, le monopole de tous les services de télécommunications, à l'exclusion du transport et de la distribution d'images qui relevaient de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI).

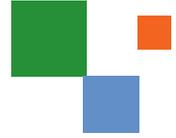
Une société d'économie mixte CI-Telcom créée le 14 mai 1991 bénéficiera encore du monopole pour le développement des infrastructures, la fourniture des services et l'exploitation des réseaux. L'ONT s'occupera uniquement de la gestion du patrimoine. La privatisation de cette société d'économie mixte CI-TELCOM en 1997, mettra un terme au monopole public de la téléphonie de base. La privatisation de CI-TELCOM intervient dans un contexte d'explosion internationale des télécommunications.

Cet essor se manifeste en Côte d'Ivoire par un développement sans précédent des produits et activités liés au secteur des télécommunications (introduction puis développement de la téléphonie mobile cellulaire, démarrage du service d'accès à Internet, développement des cabines téléphoniques privées formelles informelles, etc.). Ces activités viennent s'ajouter à celles des télécommunications radioélectriques traditionnelles (réseaux privés indépendants, radio-amateurs, stations d'aéronefs et de navires, etc.).





"Vers de nouvelles perspectives"



La nécessité de superviser les activités de l'opérateur de la téléphonie de base, d'organiser et réguler les activités exercées par d'autres opérateurs privés en vue d'atteindre des objectifs du Gouvernement visant au développement du secteur accompagné par une meilleure desserte du pays, a amené l'Etat à mettre en place un nouveau cadre législatif et réglementaire.



➤ Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel et juridique actuel est organisé autour du code des télécommunications (Loi n° 95-526 du 07/07/1995 portant Code des Télécommunications modifié en son article 51 par l'ordonnance n°98-441 du 04 Août 1998), les décrets n° 95-555 du 19/07/95 portant organisation et fonctionnement du CTCI (Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire), et n° 98-506 du 16/09/1998, portant création de la société d'Etat dénommée Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI).

Le Code des télécommunications s'applique à l'ensemble des activités du secteur à l'exception toutefois de celles relevant des services placés sous l'autorité des Ministères chargés de la communication audiovisuelle, de la défense Nationale et de la Sécurité Publique.

La gestion du secteur dans le cadre de la loi est faite selon un schéma à deux niveaux : le Gouvernement et les deux organes de régulation.

Le Gouvernement définit les politiques, élabore et propose la législation qu'il juge la mieux adaptée pour répondre aux besoins, en matière de télécommunications, élabore les orientations, les principes directeurs et les objectifs en vue d'assurer un développement dynamique et harmonieux du secteur des télécommunications. Il assure une représentation adaptée aux priorités de la Côte d'Ivoire auprès des institutions nationales et internationales, définit les normes et spécifications techniques applicables en Côte d'Ivoire, en accord avec les organismes nationaux et internationaux compétents en matière de télécommunications, il veille également à ce que soient assurées de façon indépendante d'une part les fonctions de réglementation et de contrôle des activités relevant du secteur des télécommunications, et d'autre part, les fonctions d'exploitation de réseau ou de fourniture de services de télécommunications.

Le Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI) est chargé de veiller au respect du principe d'égalité de traitement de tous les opérateurs du secteur des télécommunications, au respect des dispositions contenues dans les conventions de concession, les cahiers des charges et les autorisations délivrées par le gouvernement et assurer en premier ressort l'arbitrage des litiges nés des activités de télécommunications.

L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) est chargée d'exercer les attributions, droits et obligations dévolus à l'Administration conformément à la Loi.





➤ Cadre juridique

Le cadre juridique actuel prévoit trois régimes juridiques selon la nature de l'activité :

le régime de droits exclusifs ou de concession, le régime de concurrence réglementée ou d'autorisation et le régime de concurrence libre.

Sont soumis au régime de droits exclusifs ou de concession l'établissement des infrastructures de réseaux ouverts au public à l'exception des réseaux radioélectriques, la construction et l'exploitation des réseaux publics filaires de télécommunications, la fourniture du service téléphonique entre points fixes. Pour exercer des activités dans ces domaines, les entreprises concernées devront être titulaires d'une convention de concession signée avec l'Etat de Côte-d'Ivoire. Actuellement, deux entreprises, Côte d'Ivoire Télécom et Arobase Télécom, possèdent chacune une convention de concession avec l'Etat.

Sont soumis au régime d'autorisation l'établissement et l'exploitation des réseaux radioélectriques et la fourniture des services radioélectriques, la fourniture de services

supports. Les entreprises désirant opérer dans ces domaines doivent avoir des autorisations délivrées par l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire.

Sont soumis au régime de libre concurrence, les équipements terminaux, les réseaux et services non visés précédemment. Cependant, si les équipements terminaux, les réseaux ou services du régime de libre concurrence doivent être connectés au réseau public, ils sont soumis à une procédure soit de déclaration, soit d'homologation.



➤ Evolution des télécommunications

➤ Marché des télécommunications

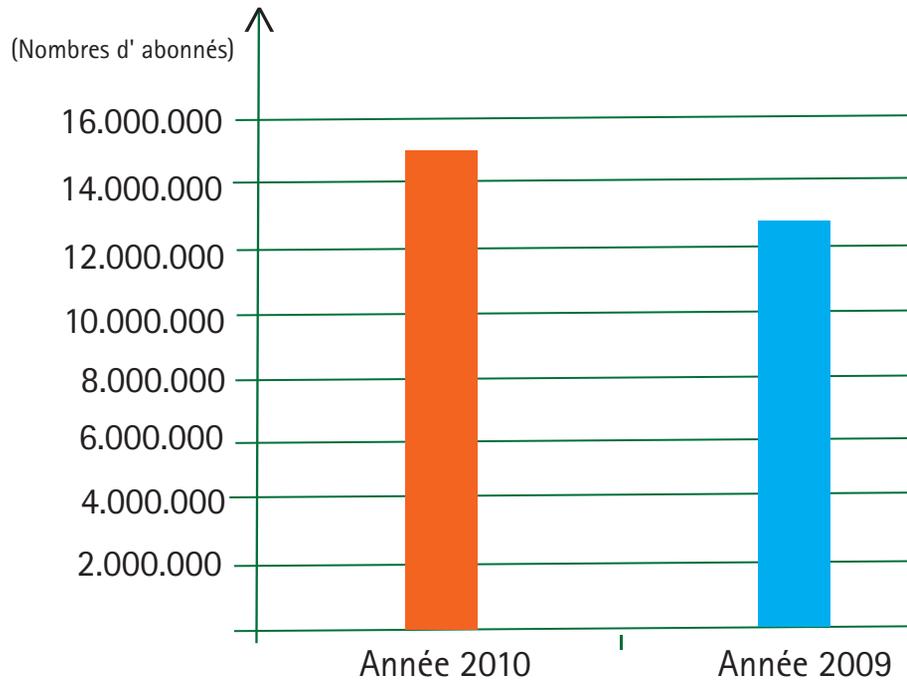
Les résultats des activités des opérateurs se présentent comme suit :

Année	2010	2009	Variation
Nombre d'abonnés	15 508 454	13 468 662	+15,1%
dont Mobile	15 225 211	13 184 308	+15,5%
CIT	283 243	284 354	
Orange CI	5 379 313	4 370 259	
MTN CI	5 139 079	4 483 840	
Atlantique Télécom (Moov)	2 682 587	2 392 245	
Comium	1 512 914	1 122 998	
Oricel (GreenN)	511 318	814 966	
Chiffre d'affaires (KF CFA)	609 110 178	710 943 377	-
dont Mobile	609 110 178	572 716 733	+6,4%
CIT		138 226 644	
Orange CI	248 149 261	213 395 463	
MTN CI	198 383 410	205 140 542	
Atlantique Télécom (Moov)	117 484 370	90 658 498	
Comium	45 093 137	45 041 038	
Oricel (GreenN)		18 481 192	
Investissements (KF CFA)	383 871 077	128 204 646	
dont Mobile	380 089 858	128 204 646	+196,5%
CIT	3 781 219		
Orange CI	175 188 601	33 979 437	
MTN CI	175 407 076	56 801 121	
Atlantique Télécom (Moov)	29 494 181	8 383 481	
Comium		10 559 415	
Oricel (GreenN)		18 481 192	
Emplois	2478	3442	-
dont Mobile	2478	2433	+1,8%
CIT		1 009	
Orange CI	632	594	
MTN CI	670	663	
Atlantique Télécom (Moov)	479	488	
Comium	379	370	
Oricel (GreenN)	318	318	
Télédensité globale	68,8%	61,6%	+11,7%
taux de pénétration mobile	67,5%	60,3%	+12,0%

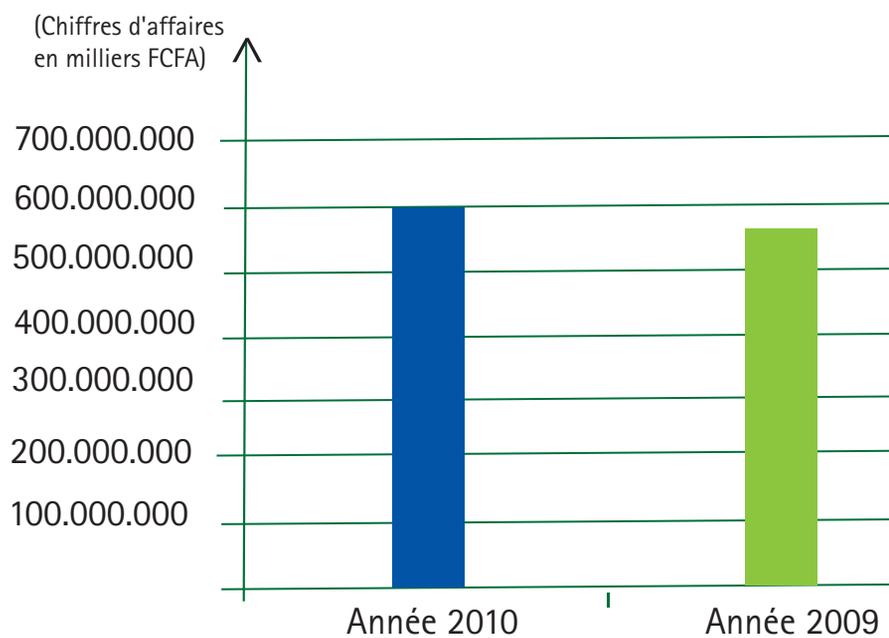
* abonnés des mobiles au 5 décembre 2010



EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS (TÉLÉPHONIE MOBILE)



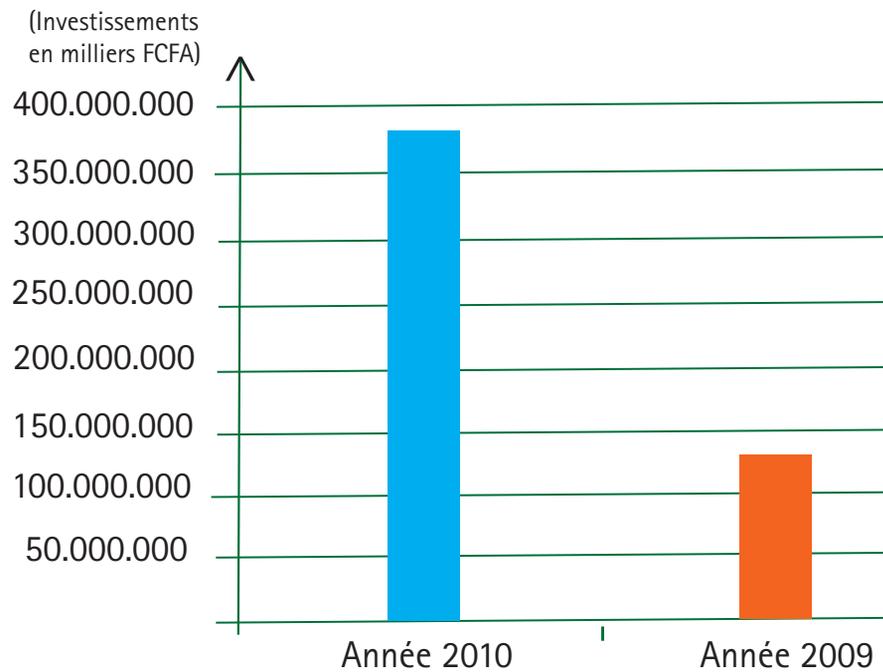
EVOLUTION DU CHIFFRES D'AFFAIRES (TÉLÉPHONIE MOBILE)



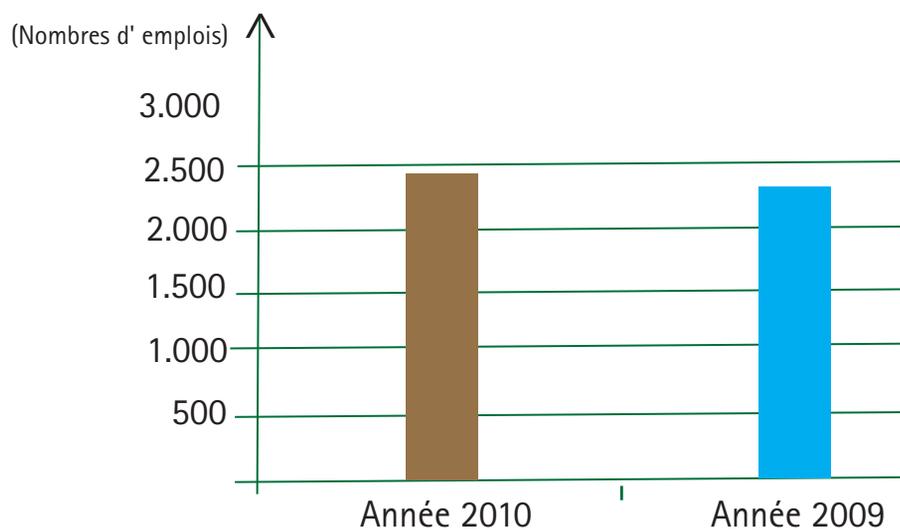
➤ Evolution des télécommunications

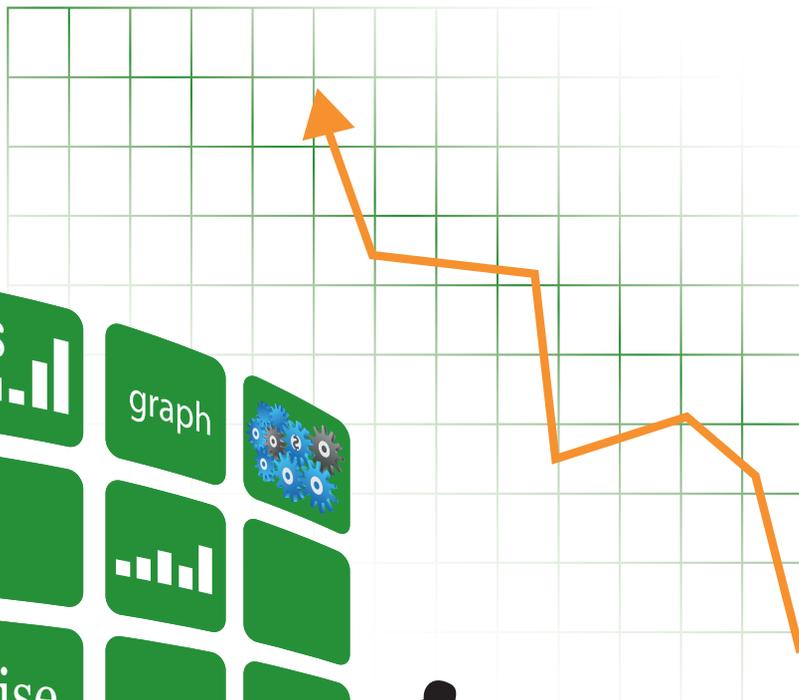
➤ Marché des télécommunications

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (TÉLÉPHONIE MOBILE)



EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS DIRECTS (TÉLÉPHONIE MOBILE)





"Vers toujours plus de progrès pour réguler les telecoms"



3

Activités de régulation

➤ Réglementation

Les opérateurs ont sollicité l'ATCI pour obtenir des informations concernant :

- le lancement de nouvelles offres de services
- lancement des offres promotionnelles
- la cession d'autorisation à un tiers

En réponse à ces requêtes, l'Agence a fourni les réponses suivantes :

- les opérateurs bénéficiant d'une liberté de politique commerciale, le lancement de nouvelles offres de services ou des offres promotionnelles ne nécessite donc aucune autorisation supplémentaire ;
- par contre, l'autorisation d'exploitation d'un réseau radioélectrique ne peut être cédée à un tiers, sans l'accord préalable de l'ATCI.

➤ Opération d'identification des abonnés de téléphonie mobile

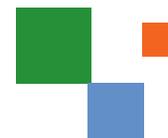
Suite à la décision de l'ATCI N°09-006 du 19 février 2009 portant établissement des fichiers nominatifs des abonnés de téléphonie mobile, tous les opérateurs ont effectivement démarré et poursuivent l'opération d'identification de leurs abonnés dans la zone d'Abidjan.

Le nombre d'abonnés identifiés à fin 2010 est de 2.242.309 sur un nombre total de 15.225.211 abonnés, soit un taux d'identification de 14,7%. Compte tenu des difficultés évoquées par les opérateurs qui expliquent ce faible taux d'identification, la date du 30 novembre 2010, prévue pour la fin de l'opération en ce qui concerne les abonnés existants, a été prorogée de 12 mois à la demande des opérateurs.

Afin de renforcer le cadre juridique de l'opération et notamment d'instaurer l'obligation pour les abonnés de se faire identifier, un projet décret a été soumis à la tutelle.



"Définir un cadre pour mieux parfaire les télécoms"



"2 242 309
abonnés déjà
identifiés"



➤ Activités de régulation

➤ Octroi des autorisations et agréments

Autorisations et déclarations

Domaine	BLR	FAI	VSAT	Messagerie vocale	Revente de trafic	Total
Nombre	01	05	01	13	0	20

Agréments

Type d'agrément	Nombre d'agrément
Installateur en réseau	36
Installateur en commutation	10
Installateur en transmission	16
Prestataire de service en énergie	14
Prestataire de service en radioélectricité	1
Distributeur et/ou importateur de matériels radioélectriques	16
Distributeur et/ou importateur de matériels non radioélectriques	
Distributeur et/ou importateur de matériels télécoms	12
Elagage	04
TOTAL	109

➤ Interconnexion et tarification

L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire, le Conseil des télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI) et les opérateurs ont décidé de construire un modèle de calcul de coûts d'interconnexion propre à la Côte d'Ivoire permettant de déterminer les tarifs d'interconnexion des opérateurs.

La méthodologie retenue par ces acteurs est le CMILT BUTTOM UP dont les objectifs cadrent bien avec ceux fixés par l'Etat pour le développement du secteur ; à savoir :

- mettre en place un marché concurrentiel,
- inciter les opérateurs à investir,
- faciliter l'entrée sur le marché de nouveaux opérateurs,
- et disposer de services de bonne qualité à des prix abordables.

Les travaux de construction de ce modèle, qui ont débuté en mars 2009 et se sont achevés en novembre 2010, ont été conduits par le Cabinet TERA CONSULTANTS.

Aux termes des travaux, le modèle de calcul a été validé par toutes les parties prenantes : les opérateurs, les régulateurs et le cabinet TERA CONSULTANTS.

A l'issue donc de ce processus, l'ATCI a pris les deux décisions suivantes :

- la première présente le détail de la méthodologie CMILT BUTTOM UP utilisée pour la construction des modèles de coûts et la détermination des coûts d'accès.
- la deuxième fixe les plafonds de tarifs d'interconnexion pour les années 2011, 2012 et 2013.

➔ Gestion du spectre de fréquences

Gestion des fréquences

Le bilan de la gestion des fréquences nationales s'établit comme suit :

- **Assignment de fréquences**
 - > 78 demandes d'assignment de fréquences reçues.
 - > 84 fréquences assignées en dessous de 1 GHZ.
 - > 21 fréquences assignées au dessus de 1 GHZ.
 - > Aucune fréquence résiliée.
- **Coordination internationale**
 - > 103 demandes de coordinations relatives aux réseaux à satellites RASCOM ont été traitées, dont :
 - >42 demandes de coordination reçues d'Administrations relatives aux réseaux à satellites RASCOM-3G-D à RASCOM-3G-;
 - >61 demandes de coordination adressées aux administrations des réseaux à satellites qui pourraient causer un brouillage préjudiciable aux réseaux RASCOM.

Gestion des réseaux

- **Etablissement de licences**
 - > 60 licences ont été délivrées, dont :
 - > 53 licences d'exploitation (TUR),
 - > 01 licence de navires (TUN),
 - > 06 licences d'aéronefs (TUT)

Le fichier de licences comporte, en fin décembre 2010, 1 835 licences correspondant à 11 365 stations dont :

- > 799 licences correspondant à 10430 stations d'émetteurs /récepteurs ;
- > 645 licences radioamateurs correspondant à 437 stations ;
- > 243 licences de plaisance et d'armements correspondant à 262 stations ;
- >148 licences d'aéronefs correspondant à 236 stations.

- **Etablissement de certificats d'opérateurs**
 - > 229 certificats d'opérateurs de navires et d'aéronefs été établis et délivrés.

- **Facturation des taxes et redevances radioélectriques**
 - > 16 réseaux de permissionnaires correspondant à 236 stations ont été créés ;
 - > 33 réseaux de permissionnaires correspondant à 46 stations ont été modifiés ;
 - > 19 réseaux correspondant à 123 stations ont été résiliés ;
 - > 79 réseaux comportant 411 stations ont fait l'objet d'une facturation pour cinq (05) ans.

Le fichier de facturation comporte, en fin décembre 2010, 979 réseaux (soit une diminution de 3 réseaux par rapport à 2009) correspondant à 11 643 stations (soit une augmentation de 153 stations).

➔ Activités de régulation

Contrôle de l'occupation du spectre de fréquences

Le contrôle de l'occupation du spectre est un maillon important dans la gestion du spectre car il permet de garantir une utilisation sans brouillage du spectre de fréquence. Le résultat des contrôles se présente comme suit :

Système	Bande de fréquences	Nb de fréquences disponibles	Nb de fréquences disponibles	Taux occupation
VLF / HF	5450 Khz à 5537 Khz	28	5	17,86 %
	6850 Khz à 6887 Khz	12	6	50 %
	9654 Khz à 9712 Khz	19	4	21,05 %
VLF / UHF	146 Mhz à 150 Mhz	320	40	12,5 %
	88 Mhz à 100 Mhz	40	15	37,5 %
	151,250 Mhz à 154,3 Mhz	480	38	13,57 %

Tableau : occupation du spectre

Contrôle de la qualité des réseaux de téléphonie mobile

Les opérateurs ont des obligations de qualité de service qui, lorsqu'elles ne sont pas respectées, donnent lieu à des pénalités.

Dans ce cadre, ils fournissent mensuellement à l'ATCI les données relatives aux indicateurs de qualité de service conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Le tableau ci-après résume ces obligations de qualité de service.

Indicateurs	Objectifs
1. Temps de relèvement de dérangements pour BTS	24 heures
2. Temps de relèvement de dérangements pour BSC	24 heures
3. Temps de relèvement de dérangements pour MSC	24 heures
4. Rxqual (facteur de qualité du signal)	Inférieur ou égal à 4

Les indicateurs de performances du réseau portant sur l'établissement et le maintien des communications, y compris lors des changements inter cellules, font également l'objet de vérification. Il s'agit de :

Indicateur	Définition	Objectif
TCH et SDCCH	Taux de blocage pour cause de congestion sur la cellule	<2%
CSSR	Taux de succès d'établissement d'appels. Il mesure le succès du point de vue radio seulement	< 95%
CDR	Taux de coupure d'appel.	< 2%
DL_Qual	Taux de changement de cellules pour cause de mauvaise qualité du signal sur la liaison descendante	<20%
UL_Qual	Taux de changement de cellules pour cause de mauvaise qualité du signal sur la liaison montante	< 10%

Pour l'année 2010, le montant des pénalités infligées aux opérateurs pour non respect des valeurs cibles des indicateurs ci-dessus s'élève à 38 700 000 FCFA.

➤ Activités de régulation

➤ Système de gestion et de contrôle automatisé du spectre

Dans le souci d'assurer une gestion saine et efficace du spectre de fréquences permettant de faire face à l'utilisation intensive et sans cesse croissante des bandes de fréquences, l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire a entrepris, depuis 2005, d'acquérir un système de Gestion et de Contrôle Automatisés du Spectre Radioélectrique dans les bandes de fréquences allant de 9 KHz à 300 GHz. Ce système, conçu pour permettre l'interactivité entre la gestion administrative et le contrôle technique des émissions, est composé des éléments suivants :

> un Système Central de Gestion Informatisée du Spectre (SGS)

> un Système de Contrôle du Spectre (SCS ou NMS) comprenant :

- un Centre de Contrôle Central (CCC);

- une station de surveillance fixe V/U/SHF assurant la couverture de la ville d'Abidjan ;

- 06 stations déportées de contrôle du spectre V/UHF à ALEPE, SIKENSI, SAN PEDRO, KORHOGO, BOUAKE et YAMOOUSSOUKRO ;

- 03 stations de contrôle mobile du spectre V/U/SHF dont deux stations de poursuite et une station semi mobile ;

une station fixe de contrôle du spectre HF pour les mesures techniques, la goniométrie et la localisation des émetteurs sur l'ensemble du pays.

➤ Gestion du plan de numérotation

Attributions de numéros et blocs de numéros

En 2010, les blocs de numéros et codes de point sémaphore ont été attribués comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Opérateur mobile	Nombre de blocs « ABP » attribués	Blocs « ABP » attribués
Orange - CI	11	571 à 579 et 580 -581
Oricel - CI	2	612 et 613
MTN - CI	3	512 à 514
Atlantique Telecom - CI	6	403 à 408

Tableau a : Attribution de numéros mobiles en 2010



Bénéficiaire	Nombre de N° « ABPQM » attribués	Blocs « ABP » attribués
Media Link	1	98140
Shilo Group	2	98011/98010
I- Conseils	1	98199
Interactive Media	1	98028
Holding Communication	1	98020
La fayette (Retirés)	2	98089/98109
Premium Telecom	4	98040/98077 ; 98022/98033
SYMTEL	1	98012
PEOPLE INPUT	1	98150
DICOM	1	98166
WASSI	1	98030
RTI	2	98089/98109
EEZY MOBILE	1	98018
WAMEG	1	98170
JET MULTIMEDIA	2	98102/98112
MEDIATEL	1	98144
NGS	1	98190
PRIMATURE	1	1310

Tableau b : Attribution de numéros de services à valeurs ajoutée



Accessibilité des numéros à valeur ajoutée

Les différents travaux entre l'ATCI, les opérateurs et les fournisseurs de services sur l'accessibilité des numéros de services à valeur ajoutée ont abouti à une décision de l'ATCI entérinant le consensus trouvé entre les parties, portant sur les points principaux ci-après :

- > l'homogénéité des tarifs des services sur tous les réseaux ;
- > les clés de répartition des revenus générés par les services fixées comme suit:
 - 20% des revenus pour l'opérateur tiers qui facture l'appelant ;
 - 32% des revenus pour l'opérateur hébergeur ;
 - 48% des revenus pour le fournisseur de services.
- > l'opérateur tiers reverse les parts de l'opérateur hébergeur et du fournisseur de services à l'opérateur hébergeur qui reversera, à son tour, celle du fournisseur de services.

Notification à l'UIT des numéros identifications d'entités émettrices

Les numéros identificateurs d'entité émettrice (IIN) sont utilisés par les opérateurs de téléphonie pour la confection de cartes internationales de facturation des télécommunications permettant aux clients d'utiliser divers services nationaux et internationaux. Un usage courant est la création de cartes SIM utilisées par les abonnés de téléphonie mobile.

Conformément à la recommandation UIT-T E.118, l'utilisation de ces numéros pour les cartes internationales de facturation des télécommunications est assujettie à un enregistrement préalable auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Les opérateurs nationaux utilisent les numéros IIN suivants :

Entreprise	Numéro IIN
Atlantique Télécom	89 225 02
Comium	89 225 06
MTN Côte d'Ivoire	89 225 05
Orange Côte d'Ivoire	89 225 03

Tableau 2.2 g : Numéro IIN utilisés

Gestion du plan de codes de points sémaphores

Le code de point sémaphore international 12491 (6-025-3) a été attribué à la société Côte d'Ivoire Telecom et notifié à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Stratégie nationale de migration de IPv4 vers IPv6

Le protocole IP a été adopté à grande échelle et a permis la naissance et le développement de l'Internet. Ce développement fulgurant de l'Internet a conduit à un épuisement des ressources d'adressage IPv4. Pour résoudre ce problème, les recherches ont mené à la naissance des adresses IPv6 dont le déploiement a déjà commencé dans de nombreux pays.

Afin de mettre la Côte d'Ivoire à l'abri de cette pénurie, l'ATCI a mené une étude qui fait l'état des lieux de l'usage du protocole IPv4 en Côte d'Ivoire, puis répertorie les différentes solutions techniques de transition et leurs enjeux socio-économiques. L'étude propose enfin une stratégie nationale de migration de IPv4 vers IPv6 susceptible d'être étendue à la sous région ouest africaine.

➔ Homologation des équipements terminaux

19 terminaux ont été homologués, suite aux requêtes des sociétés CONSULT-IT SARL, CFAO technologie et Johnson Interior CB2-BLUE11M. La liste de ces terminaux figure dans le tableau ci-dessous :

Numéro Matériel	Designation commerciale	Presentateur	Numéro d'homologation
1 - Téléphone Portable	Black Berry 9520 RCP51UW	CONSULT-IT ! SARL	04/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
2 - Téléphone Portable	Black Berry 9700 RCP51UW	CONSULT-IT ! SARL	06/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
3 - Carte adaptateur de radio	Intel Centrino Advanced N-6200 modèle : 622ANHMW	CFAO Technologies	02/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
4 - Carte adaptateur de radio	Intel Centrino Advanced N-6300 modèle : 633ANHMW	CFAO Technologies	03/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
5- Carte adaptateur de radio	802.11 b/g/u1TR Ralink modèle RT 3090 BC 4	CONSULT-IT ! SARL	10/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
6- Ordinateur portable équipé carte radio Intel Wifi Link 5100 de module Bluetooth	Panasonic CF 30	CFAO Technologies	09/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
7- Téléphone portable	Black Berry 9300 RDB 71UW	CONSULT-IT ! SARL	11/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
8- Routeur	Juniper Network J 2320/SSG-320M	CONSULT-IT ! SARL	13/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
9 - Carte adaptateur de radio	Wifi Link 5100	CFAO Technologies	09/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
10 - Téléphone portable	Black Berry 9700 RCM71UW	CONSULT-IT ! SARL	05/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
11- Téléphone portable	BlackBerry 9800	CONSULT-IT ! SARL	21/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
12- Téléphone portable	BlackBerry9105 RCX71UW	CONSULT-IT ! SARL	24/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
13- Téléphone portable	BlackBerry 9800 RCW71UW	CONSULT-IT ! SARL	21/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
14- Téléphone portable	BlackBerry 9105 RCW71UW	CONSULT-IT ! SARL	24/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
15- Téléphone portable	BlackBerry 9780	CONSULT-IT ! SARL	20/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
16- Carte d'adaptateur de radio	Intel Centrino Advanced-N6205	CFAO Technologies	22/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
17-Module FMT			
18-Module Bluetooth	KSR-MX028	CONSULT-IT ! SARL	16/nh/10/ATCI/DEP/SDHN
19-Routeur (Service Gateway)	Module JCI Juniper Network modèle SRX 240	CONSULT-IT ! SARL	27/nh/10/ATCI/DEP/SDHN 28/nh/10/ATCI/DEP/SDHN

Tableau c : Liste des terrains homologués en 2010

➤ Activités de régulation

➤ Contrôle et répression

L'ATCI effectue des contrôles visant à vérifier la validité des autorisations (licences et agréments) qu'elle a délivrées et le nombre des abonnés des opérateurs mobiles.

Ces opérations de contrôle qui se sont déroulées sur toute l'étendue du District d'Abidjan, ont permis de découvrir 34 entreprises qui fonctionnent en situation d'infraction. En effet, alors qu'elles continuent d'offrir des services au public, ces entreprises ne détiennent aucune autorisation ou agrément, ou n'ont pas renouvelé leur autorisation ou agrément arrivé à expiration.

En conséquence, des pénalités leur ont été infligées selon les cas.

➤ Suivi des opérateurs

Exécution des conventions de concession

Côte d'Ivoire Telecom

Face au refus de Côte d'Ivoire Télécom de fournir les informations les relances écrites et les rappels au cours des réunions tripartites (Direction des Participations et de la Privatisation du Ministère de l'Economie et des Finances, ATCI et CIT), l'ATCI a été amenée à signifier à CIT une Notification de défaillance pour non transmission des informations relatives à l'Année contractuelle AC13 (03 février 2009 au 02 février 2010) ;

En vue d'anticiper et d'analyser les manquements éventuels dans la mise en œuvre de la concession accordée à CIT par l'Etat, l'ATCI et la Direction des Participations et de la Privatisation du Ministère de l'Economie et des Finances ont décidé de tenir des réunions mensuelles.

Comme préconisé par la procédure d'arbitrage sur cette question, les objectifs de qualité de service en AC14 (03 février 2010 au 02 février 2011) approuvés par le Ministre des NTIC ont été transmis à CIT.

Arobase Télécom

Arobase Télécom n'a toujours pas transmis le rapport présentant le bilan de ses activités de concession au titre de l'année contractuelle AC4 (18 avril 2008 au 17 avril 2009), malgré les relances de l'ATCI.

Néanmoins, les objectifs de qualité à atteindre durant les années contractuelles en cours, AC5 et AC6, ont été transmis au concessionnaire.



➤ Règlement des différends et protection des consommateurs

Requêtes d'opérateurs autorisés

Les litiges entre les opérateurs autorisés ont porté essentiellement sur :

- > le recouvrement des créances entre opérateurs ;
- > le détournement du trafic international en itinérance.

Les règlements de ces litiges ont été effectués comme suit :

- Recouvrement des créances entre opérateurs;

Suite aux séances de travail organisées par l'ATCI et réunissant tous les opérateurs, ceux-ci ont convenu de modifier les termes de l'accord d'interconnexion relatifs au traitement des impayés contenus dans l'AG 7 et au règlement des différends, en vue de :

- > mettre en œuvre la clause de la garantie bancaire prévue par les accords d'interconnexion mais jamais appliquée par les opérateurs ;
- > créer un cadre consensuel de règlement de leurs différends.

Les opérateurs se sont accordés sur les propositions d'amendement qui seront prises en compte lors des révisions des accords d'interconnexion en 2011.

- Détournement du trafic international en itinérance

Dans le cadre des discussions de conciliation, l'examen des données de trafic des sociétés ayant montré que chacune termine du trafic international sur le réseau de l'autre, les parties se sont donc accordées pour la signature d'un accord de transit international. Sur cette base, les blocages de trafic ont été levés et les échanges des appels itinérants ont repris.

Requêtes de consommateurs

Les plaintes reçues des associations de consommateurs ou des ONG de promotion des TIC ont été au nombre de 10 et ont porté sur :

- > les installations d'antennes relais dans les quartiers ou à proximité de domiciles ;
- > la facturation des appels téléphoniques ;
- > la qualité des services internet des ISP et des opérateurs mobiles.

Les réponses de l'ATCI ont été selon les cas de :

- > rassurer les riverains quant à la régularité des installations et le respect des niveaux des rayonnements ;
- > demander à l'opérateur de démonter les équipements radioélectriques car non conformes aux normes imposées ;
- > suspendre les travaux en cours en attendant de se conformer à la procédure en vigueur ;
- > transmettre à l'opérateur des préoccupations des abonnés tout en lui demandant de trouver une solution idoine.



4

Gestion du patrimoine

➤ Gestion Foncière

Sécurisation des sites du SMDM

Dans le cadre de la plateforme d'actions communes en vue de la sécurisation des sites d'Akouédo et de Marcory abritant les équipements du système mondial de détresse maritime, les parties prenantes que sont, l'ATCI, Côte d'Ivoire Telecom (CIT) et la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP) ont décidé de mettre en œuvre de concert les actions suivantes : l'établissement du titre foncier du site d'Akouédo, la construction d'une clôture du site d'Akouédo, la protection du bord lagunaire du site de Marcory et la sensibilisation de l'opinion publique sur l'importance de ces sites.

Sites SGCAS

La mise en œuvre du projet de Système de gestion et de contrôle automatisé du spectre (SGCAS) nécessite l'acquisition des parcelles de terrain dans les localités suivantes : Alépé, Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, San Pedro et Sikensi.

Les démarches pour l'acquisition des ces parcelles de terrain sont menées par le Cabinet IGEC SYSTEM suite à la défaillance de SIEGIM-CI.

Gestion du Patrimoine Affecté

Le patrimoine affecté est constitué des bâtiments suivants :

- > l'immeuble Postel 2001 et ses extensions ;
- > la concession de l'ex-INTELCI (immeuble Rascom et immeuble ex-INTELCI et attenant) ;
- > la concession du Km4 (ISAPT, CREPT et 11 villas de logement).

Durant plusieurs années, l'ATCI s'est attelée à gérer ce patrimoine puis a finalement décidé de confier, depuis le mois de novembre 2003, cette activité à une structure spécialisée dans la gestion immobilière, en l'occurrence la Société SIEGIM-CI.

Sur la situation des deux immeubles Rascom et Postel 2001, l'on peut faire les commentaires suivants :

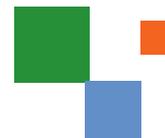
> Immeuble RASCOM

Ce bâtiment abrite provisoirement le siège de l'organisation africaine RASCOM, conformément à l'accord de siège entre cette institution et l'Etat de Côte d'Ivoire. Cette convention stipule que RASCOM devrait construire son siège définitif sur le terrain de plusieurs hectares qui lui a été attribué dans la zone d'Akouédo et mettre ainsi fin à l'occupation de l'immeuble du Plateau. Cette échéance est passée depuis plusieurs années.





"Des bâtiments modernes et sûres"



> Immeuble Postel 2001

L'immeuble POSTEL 2001, construit en 1980, est composé de deux sous-sols et R+26, une extension sous-sol composée d'une cantine et d'un local technique abritant les équipements techniques de Côte d'Ivoire Télécom.

Cet édifice, âgé aujourd'hui de plus de 30 ans, n'a jamais fait l'objet de travaux de rénovation d'envergure. Depuis 2005 et plus gravement encore depuis 2007/2009, des pannes récurrentes se produisent sur les différents équipements de cet immeuble empêchant son fonctionnement et causant d'énormes désagréments aux usagers.

Vu son état de vétusté, la mise en œuvre d'un plan d'urgence de restauration de l'immeuble Postel 2001 devrait conduire à envisager à terme sa fermeture complète en vue de sa réhabilitation totale.

➤ Réseau et équipements informatiques

Le parc informatique de l'ATCI comprend 201 ordinateurs personnels, dont 142 ordinateurs de bureau et 59 ordinateurs portables, et 82 imprimantes.

Toutes ces machines sont interconnectées grâce à un réseau informatique qui comprend entre autres des points d'accès sans fil à Internet qui couvrent toute l'ère de son siège. Ce réseau bénéficie des dernières technologies indispensables à la mise en place d'un réseau Ethernet intelligent.

Le département informatique de l'ATCI assure le bon fonctionnement des équipements et du réseau et conduit les opérations de maintenance en cas de dysfonctionnement.

➤ Gestion du Parc Auto

L'Agence compte à la fin de l'année 2010 un total de 31 véhicules répartis en 19 véhicules détenus en propre et 12 véhicules en leasing.

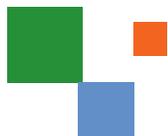
L'ensemble des véhicules du parc auto fait l'objet d'un suivi en vue de la mise à jour rigoureuse des pièces administratives (vignettes, patentes, cartes de stationnement et visites techniques), de la gestion des accidents et des réparations en cas de panne.



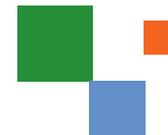


5

Relation avec les acteurs du secteur



"Une diversité des partenaires pour plus de professionnalisme"



L' ATCI s'est donnée comme objectif de construire un partenariat de confiance avec l'ensemble des acteurs du secteur. Pour la réalisation de cet objectif, un certain nombre d'activités ont été menées à l'endroit des acteurs du secteur, notamment :

➤ Réalisation d'une enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des usagers de l'ATCI, des opérateurs et des fournisseurs de services de télécommunications, en vue de mieux appréhender leur niveau de satisfaction et ainsi prendre en compte leurs griefs dans la conception du Guichet Unique de l'ATCI. Le rapport de restitution des conclusions de l'enquête est disponible sur le site web de l'ATCI.

➤ Base de données statistiques (BDSTAT)

En vue d'une meilleure maîtrise des données du secteur des télécommunications en Côte d'Ivoire, une base de données statistique (BDSTAT) a été mise en place. L'enregistrement progressif des données des opérateurs et fournisseurs de services la rendra complètement fonctionnelle au cours des exercices à venir.

➤ Cadre Permanent d'Echanges avec les associations de consommateurs (CPE-CT)

Le Cadre Permanent d'Echanges avec les consommateurs a été créé par décision du 23 décembre 2010 de l'ATCI. Afin de permettre des échanges constructifs, un programme de formation des associations de consommateurs a été convenu. La première session de formation qui s'est déroulée du 1er au 2 septembre 2010, a porté sur le thème « Fondamentaux des réseaux de télécommunications : le réseau GSM ». La 2ème session de formation est prévue pour le 20 janvier 2011.

➤ La lettre de l'ATCI

La revue d'information « la lettre de l'ATCI » a pris une autre dimension dans le dernier trimestre avec l'ouverture sur l'ensemble du secteur des télécommunications. En effet, plusieurs éditions ont été consacrées aux principales structures du secteur, notamment RASCOM, CTCI et UNETEL. Cette revue a permis d'accroître la notoriété de l'ATCI au sein des populations et auprès des institutions nationales.



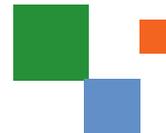
6.

Relations Internationales





"Pour plus d'enrichissement et de partage"



L'ATCI a participé en 2010, à plusieurs réunions des organisations internationales qui se sont déroulées en Côte d'Ivoire, en Afrique et hors du continent. Nous citerons en particulier :

RASCOM

Séance de travail avec le Vice président de Rascom chargé de l'ingénierie et des technologies relative à la notification et à l'enregistrement de RASCOM-A et à la coordination des réseaux biélorusse INTERSPUTNIK 17E-B et 74E-B avec les réseaux Rascom dans les bandes non planifiées.

ITSO

Assemblée des Parties de l'ITSO a tenu sa 34ème session du 22 au 24 juin 2010 à Washington, USA.

Assemblée de régulateurs des télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO)

La 15ème réunion du Comité exécutif et la 8ème Assemblée Générale ont eu lieu du 4 au 6 mai 2010 à Cotonou, Benin.

Réseau francophone des régulateurs de télécommunications (FRATEL)

Le 7ème Séminaire de FRATEL s'est tenu les 27 et 28 avril 2010 à Tunis, Tunisie, sur le thème : « neutralité des réseaux ».

Union Africaine des Télécommunications (UAT)

2ème réunion préparatoire Région Afrique (RPM-AFR) pour la PP-10 et la CMDT-10 tenue du 29 au 31 mars 2010 à Bamako, Mali.

Union internationale des télécommunications (UIT)

- Atelier portant sur « les plans de numérotage et la convergence de ces plans » a été organisé à Accra (Ghana), du 28 au 30 avril 2010.
- la Commission d'Etudes 16 de l'UIT-T « Systèmes, applications et terminaux multi-média » de l'UIT-T, du 19 au 30 juillet 2010 à Genève.
- Réunion du Groupe Régional Africain de la Commission d'Etudes 5 de l'UIT-T, du 26 au 28 juillet 2010 à Nairobi, Kenya.
- Réunions de la commission d'études 5 « environnement et changement climatique » de l'UIT-T du 12 – 16 avril 2010 à Buenos Aires, Argentine, et du 23 novembre au 01 décembre 2010 à Genève, Suisse.
- Réunion de la Commission d'Etudes 13 de l'UIT-T / NGN-GSI « Réseaux futurs y compris mobiles et NGN » tenue du 06 au 16 septembre 2010 à Genève, Suisse.





➤ Relations internationales

- 15ème réunion le Groupe Consultatif pour le Développement des Télécommunications (GCDT) de l'UIT-D tenu du 24 au 26 février 2010 à Genève, Suisse.
- Réunions des Commissions d'Etudes 1 et 2 de l'UIT-D tenues du 13 au 23 septembre 2010 à Genève, Suisse.
- Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-10) du 24 mai au 04 juin 2010 à Hyderabad (Inde).
- La Conférence des plénipotentiaires de l'UIT (PP-10) tenue du 4 au 33 octobre 2010 à Guadalajara (Mexique). Au cours de cette conférence, M. Koffi Simon de la délégation ivoirienne a été élu membre du Comité de Règlement des Radiocommunications (RRB).





■ Notre volonté

“Agir pour **être**,”

EVEREST

■ Notre vocation

Promouvoir les TIC comme moteur de développement.

■ Notre vision

Construire un partenariat de confiance.

■ Nos valeurs

EXPERTISE

TRANSPARENCE

RIGUEUR

ÉQUITÉ

Capital : 500 000 000 F CFA – Siège Social : Marcory ANOUMANBO – 18 BP 2203 Abidjan 18
CC : 9722462 D – Tél : 20 34 43 73 / 20 34 43 74 – Fax : 20 34 43 75 – <http://www.atci.ci>

Un monde d'experts à l'écoute des télécoms



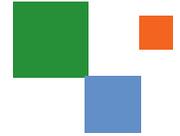
Administration & Finances



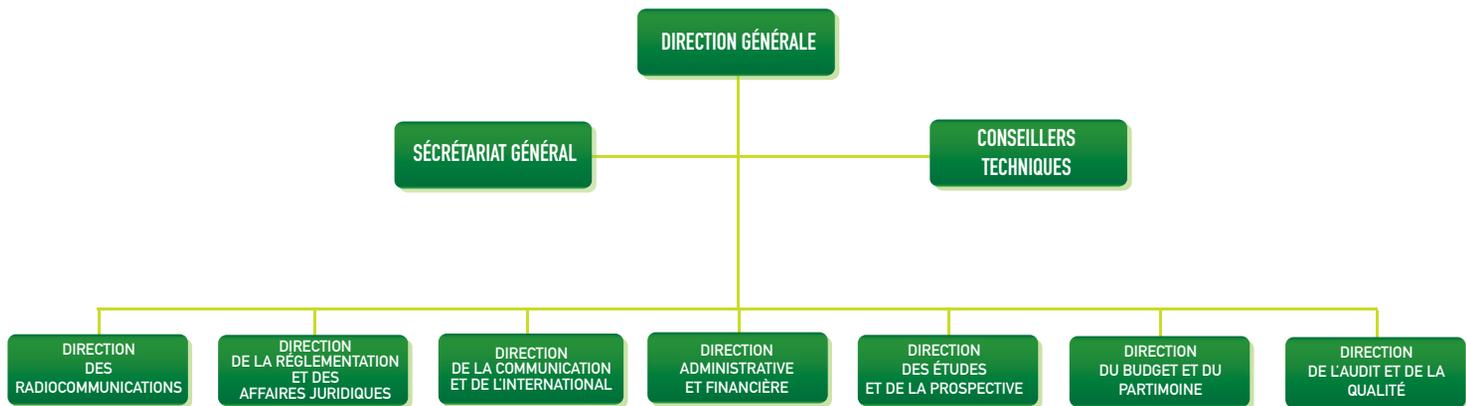
" Une Direction expérimentée
pour une ATCI professionnelle et forte "



" Riches en ressources, riches en imagination "



➤ Organigramme



Administration & finances

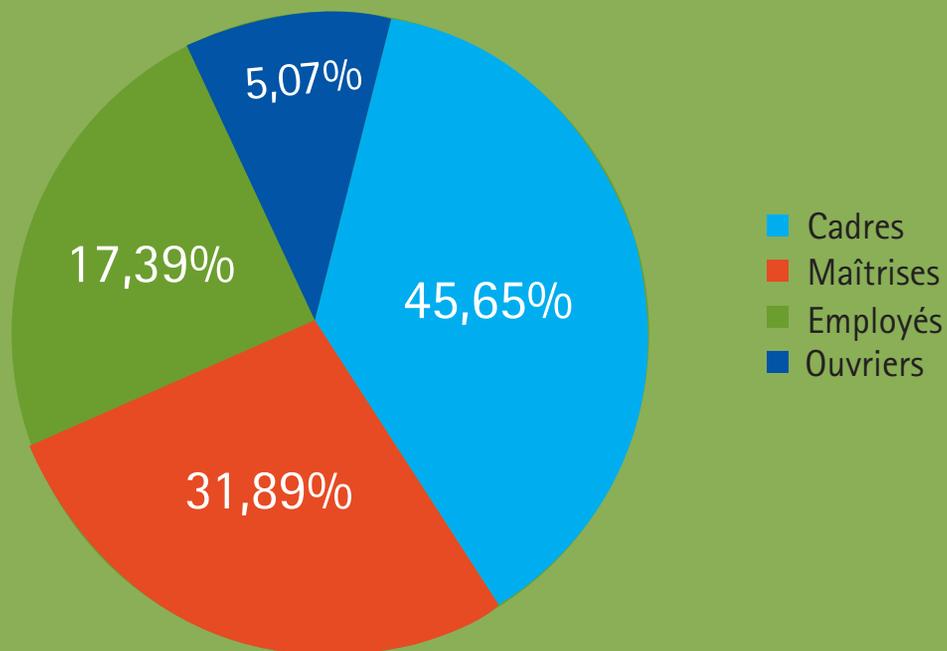
Ressources humaines

Gestion des emplois

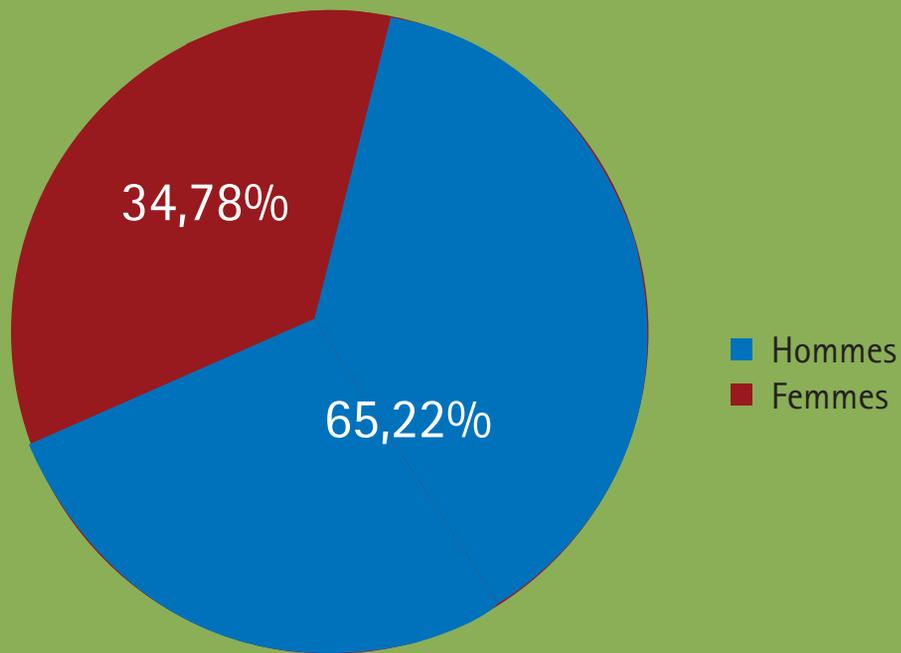
Effectif au 31 Décembre 2010

Catégories	Genre		Total	Hommes
	Hommes	Femmes		
Cadres	44	19	63	45,65%
Maîtrises	19	25	44	31,89%
Employés	20	4	24	17,39%
Ouvriers	7	0	7	5,07%
	Total	90	138	

L'effectif a connu une augmentation nette de 04 agents, en passant de 134 à 138 : 07 personnes ont été recrutées alors que 03 sont parties à la retraite.



STRUCTURE DU PERSONNEL DE L'ATCI SELON LA CATÉGORIE



STRUCTURE DU PERSONNEL DE L'ATCI SELON LE GENRE



STRUCTURE DU PERSONNEL DE L'ATCI SELON LA CATÉGORIE ET LE GENRE

Etats financiers commentés

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été élaborés conformément aux règles générales de présentation du Système Comptable OHADA.

Quelques comptes

● Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels de gestion et d'exploitation. Ces logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur une période de 2 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles amortissables transférées à l'ATCI lors de sa constitution en novembre 1998, en particulier les immobilisations rétrocédées, ont été comptabilisées à leur valeur d'apport. Celles acquises par la suite sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition comprenant notamment le prix d'achat et les frais accessoires sur achats. Les autres immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire avec des durées de vie estimées comme suit :

> Bâtiments	20 ans
> Installations et agencements	3 ans et 10 ans
> Matériel	5 ans et 10 ans
> Matériel de transport	3 ans

Les immobilisations corporelles non amortissables constituées des terrains sont dévolues à l'ATCI lors de sa constitution en novembre 1998. Elles ont fait l'objet d'une réévaluation à dire d'expert en 2000.

● Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent principalement les titres de participation au capital de VITIB, au capital de RASCOM, à la Construction du 3ème Pont et aux prêts au personnel (prêts personnels, prêts véhicules et prêts scolaires) qui sont comptabilisés conformément au montant des prêts accordés.

● Provisions sur les comptes clients

Les provisions pour dépréciation des comptes clients douteux sont déterminées au cas par cas, en fonction du risque de non recouvrement estimé.

● Travaux et services vendus

Les ressources de l'ATCI sont principalement constituées des prestations suivantes :

- > le produit des droits et redevances sur les radiocommunications ;
- > le produit des droits et redevances de contrôle des opérateurs du secteur des télécommunications conformément aux prescriptions des cahiers des charges ;
- > la contribution de numérotation.

Les produits issus des droits et redevances sur les radiocommunications sont comptabilisés sur la base de la facturation bimestrielle. Les produits des droits et redevances de contrôle des opérateurs du secteur des télécommunications (la contribution de régulation) sont comptabilisés sur la base des chiffres d'affaires réalisés par les opérateurs des télécommunications. Les produits de la contribution de numérotation sont comptabilisés en fonction des blocs de numéros attribués.

Les rapports financiers au 31 décembre 2010 présentés ci-dessous sont :

- > bilans comparés aux 31 décembre 2010 et 2009 ;
- > comptes de résultats comparés aux 31 décembre 2010 et 2009 ;
- > tableaux financiers des ressources et des emplois aux 31 décembre 2010 et 2009 ;

(i) Bilan comparés aux 31 décembre 2010 et 2009

<i>En milliers de francs CFA</i>	2010	2009
ACTIF	Net	Net
Actif Immobilisé	14 250 937	13 256 239
Brevets, licences, logiciels	130 339	87 158
Immobilisations coporelles	6 087 873	6 473 737
Av. et acomptes versés sur Immob clients	6 003 809	4 726 851
Immobilisations financières	2 028 915	1 968 492
Actif Circulant	7 961 581	10 708 699
Actif circulant HAO	4 437	378
Clients	6 292 423	6 192 762
Autres créances	1 664 721	4 605 559
Trésorerie	1 096 304	3 378 139
Banques, caisse	1 096 304	3 378 139
TOTAL ACTIF	23 308 822	27 433 007

Etats financiers commentés

PASSIF	2010 Net	2009 Net
Capitaux permanents	21 320 957	23 582 586
Capitaux propres	16 519 837	17 222 146
Capital social	11 206 447	11 206 447
Reserves indispensables	601 619	141 785
Report à nouveau	5114 079	1 275 507
Résultat net de l'exercice	-402 309	4 598 346
Dettes à long et moyen terme	4 801 120	6 360 441
Emprunts	3 176 922	4 145 588
Provision pour risques et charges		
Dettes à court terme	1 624 198	2 214 852
	1 858 160	3 850 459
Dettes HAO	0	21 924
Fournisseurs	1 074 372	1 314 443
Dettes fiscales	289 556	289 237
Dettes sociales	450 887	290 633
Autres dettes	34 344	1 934 222
Trésorerie passif	129 705	31
Banques, caisse	129 705	31
TOTAL PASSIF	23 308 822	27 433 077

Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à 14 milliards de francs CFA au 31 décembre 2010 contre 13 milliards de francs CFA à fin décembre 2009, soit une hausse nette de 7,5%. Cette hausse est essentiellement due aux dépenses effectuées pour le projet SGCAS et la construction du bâtiment de la Direction Générale.

L'actif immobilisé s'analyse comme suit au 31 décembre 2010 :

<i>En milliers de francs CFA</i>	Solde au 31/12/2009	Acquisitions Augmentation	Ajustement	Cession Diminution	Soldes au 31/12/2010
Montants bruts	18 234 104	2 505 071	- 1 126 561	1 714 440	17 898 175
Frais de recherche et de développement	84 500				84 500
Logiciels	424 287	115 218		63 263	476 242
Terrains	3 358 422				3 518 422
Bâtiments	3 120 791	37 272	- 86 792	733 033	2 338 238
Installations et agencements	2 360 624	277 682	- 1 039 769	13 776	1 584 761
Matériel	1 680 158	158 196		487 882	1 350 472
Matériel de transport	301 107	71 668		40 050	332 725
Av. et acomptes/Immob.	4 726 851	1 307 048			6 033 899
Immobilisations financières	2 017 362	537 988		376 435	2 178 915
Amortissements/Provisions	4 977 865	811 602		2 142 230	3 647 237
Frais de recherche et de développement					
Logiciels	75 726	8774			84 500
Terrains	345903	61 493		61 493	345 903
Bâtiments	0				0
Installations et agencements	1 309 033	172 651		427 295	1 054 389
Matériel	1 775 204	169 331		1 126 561	817 974
Matériel de transport	1 193 861	214 628		486 831	921 658
Titres de participation	229 267	53 505		40 050	242 722
Immobilisation financières	48 870	131 220			180 090
Montants nets	13 256 239				14 250 938

Etats financiers commentés

Créances clients

Les créances clients brutes s'élèvent à 8 521 millions de francs CFA au 31 décembre 2010 contre 6 756 millions de francs CFA pour l'exercice 2009.

Ces créances se présentent comme suit au 31 décembre 2010 (En milliers de francs) :

	2010			2009
	Brut	Provisions	Net	Brut
Clients	8 521 070	2 228 647	6 292 423	6 756 353
Créances saines	6 044 698		6 044 698	5 942 923
Créances douteuses	2 228 647	2 228 647		563 591
Produits à recevoir sur créances clients	247 725		247 725	249 838

Nous constatons une augmentation de 1 764 millions par rapport à 2009, soit 26,12%, due essentiellement à l'augmentation des créances de Comium, de Green et de Alink Télécom.

Les produits à recevoir sur les clients sont relatifs aux produits de la facturation des redevances du sixième bimestre 2010 des professionnels privés.

Autres créances

Les autres créances de l'exercice 2010 se chiffrent à un montant brut de 1 819 millions de francs CFA contre un montant brut de 15 882 millions de francs CFA au titre de l'exercice 2009, soit une baisse de 14 063 millions de francs CFA.

Cette baisse s'explique par la mise en perte des créances relatives à la gestion du patrimoine pour le compte de l'Etat d'un montant de 5 813 millions de francs CFA, des créances nées de la compensation entre les dettes que devait l'Etat à Côte d'Ivoire Télécom et les prestations de services (fréquences, loyers) que Côte d'Ivoire Télécom devait à l'ATCI d'un montant de 5 464 millions de francs CFA et d'une créance sur la société SIEGIM d'un montant de 3 720 millions de francs CFA. La gestion du patrimoine de l'Etat dévolue à l'ATCI a été confiée par cette dernière à la société SIGIEM en 2003. Cette société est redevable à l'ATCI au 31 décembre 2009 de 3 720 millions de francs CFA au titre de cette gestion. Le montant de la créance représente donc les sommes dues à l'ATCI au titre de cette gestion, comme l'avait recommandé l'Assemblée Générale pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2009.

	2010			2009
	Brut	Provisions	Net	Brut
Autres créances	1 819 489	154 769	1 664 721	15 882 340
Etats de côte d'ivoire	632 864	0	632 864	11 276 780
Crédits prêt MUPATCI	736 677		736 677	74 965
Excédent gestion SIEGIM	0		0	3 720 753
Autres débiteurs divers	449 948	154 769	295 179	809 842

Le poste autres créances d'un montant brut de 1 819 millions de francs CFA au 31 décembre 2010 comprend principalement les éléments ci-après :

la créance sur l'Etat de 500 millions ;

une créance concernant les travaux de réhabilitation de l'immeuble RASCOM d'un montant de 76,6 millions ;

une créance concernant le financement de deux kits complets d'émission au profit de la RTI d'un montant de 56 millions ;

le reliquat du crédit de la MUPATCI octroyé auprès de la BIAO que l'ATCI a remboursé afin de clôturer le DAT de 1 milliard arrivé à échéance le 30 septembre 2010 ;

les saisies conservatoires sur les comptes bancaires de l'agence depuis plus de 3 ans qui se décomposent comme suit :

BIAO : 17825

Trésorerie Actif

La Trésorerie Actif correspond aux avoirs de l'ATCI en banques et en caisses au 31 décembre 2010. Les avoirs en banques et en caisses s'établissent à 1 096 millions de francs CFA en 2010 contre 3 378 millions en 2009 soit une baisse de 67,55%. Cette baisse s'explique comme suit :

Le dépôt à terme BIAO-CI d'un milliard de FCFA a été clôturé à son terme d'échéance le 30 septembre 2010 et une partie estimée à 730 millions de FCFA a servi à rembourser le crédit MUPATCI

Capitaux propres

Les capitaux propres de l'Agence se chiffrent à 16,5 milliards de francs CFA pour l'exercice 2010 contre 17,2 milliards pour l'exercice 2009, soit une variation nette négative de 702 millions de francs CFA.

Etats financiers commentés

<i>En milliers de francs CFA</i>	Montants au 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2010
Capitaux propres	17 222 145	4 298 346	5 000 655	16 519 837
Capital	11 206 447			11 206 447
Capital social	500 000			500 000
Capital par dotation	10 706 447			10 706 447
Réserves indisponibles	141 785	459 834		601 619
Report à nouveau	1 275 567	3 838 512		5 114 079
Résultat de l'exercice	4 598 346		5 000 655	- 402 309

Le capital s'établit au 31 décembre 2010 à 11 206 millions de francs CFA et se décompose comme suit :

- le capital social : apport de l'Etat de 500 millions de francs CFA lors de la constitution de l'Agence ;
- les réserves cumulées de 6 507 millions de francs CFA apportées par l'Etat, provenant des résultats d'avant la création de l'ATCI ;
- l'écart de réévaluation des terrains de 4 199 millions de francs CFA.

Dettes financières

Ce poste s'analyse comme suit au 31 décembre 2010 :

<i>En milliers de francs CFA</i>	Montants au 31/12/2009	Variation de l'exercice	
		Augmentation	Diminution
Dettes financières	6 360 440	406 000	1 965 319
Emprunts	4 145 588		968 666
Provisions financières pour risques et charges	2 214 852	406 000	996 653
Provisions pour litiges (1)	1 408 908	243 000	996 653
Provisions pour pensions et obligations similaires (2)	805 943	163 000	0

Emprunts

Il s'agit de l'encours estimé à 3 177 millions de francs CFA de l'emprunt de 4 500 millions de francs CFA contracté auprès de la banque Ecobank pour le financement du projet SGCAS.

Provisions financières pour risques et charges

Les provisions financières pour risques et charges s'élèvent à 1 624 millions de Francs CFA au 31 décembre 2010 contre 2 215 millions de Francs CFA au 31 décembre 2009, soit une variation nette négative de 591 millions de Francs CFA.

Evolution de la structure du bilan

Les principaux soldes fonctionnels se présentent comme suit :

<i>En milliers de francs CFA</i>	Soldes au 31/12/2010	Soldes au 31/12/2009	Soldes au 31/12/2008
Fonds de roulement	7 070 019	10 326 347	11 117 638
Besoin de financement d'exploitation	6 103 421	6 948 240	7 264 632
Trésorerie nette	966 599	3 378 107	3 853 006

La structure du Bilan de l'ATCI est globalement équilibrée, malgré le résultat déficitaire affiché en 2010. En effet, l'ATCI affiche une trésorerie positive. Cette dernière est due à un fonds de roulement relativement important qui finance le besoin de financement de l'exploitation. Toutefois, il faut noter que ce fonds de roulement est en constante baisse depuis 2008 et s'est fortement dégradé en 2010 en raison du résultat déficitaire et des investissements dans le projet SCGAS.

Il faut également noter que la trésorerie est en constante baisse depuis 2008 et qu'elle s'est fortement dégradée en 2010, en baisse de 2,312 milliards de FCFA, en raison :
du règlement pour solde des emprunts MUPATCI et de l'accumulation des arriérés de paiement de certains opérateurs comme COMIUM et GREEN ;
des concours et subventions accordés au delà des limites budgétaires.

Etats financiers commentés

Comptes de résultat comparés aux 31 décembre 2010 et 2009

<i>En milliers de francs CFA</i>	2010	2009
Chiffres d'affaires	17 399 726	14 645 019
Services vendus	12 121 211	11 094 526
Produits accessoires	5 278 515	3 550 493
<i>Autres produits</i>	11 840 371	7875140
Frais généraux	(25 612 611)	(17397634)
Autres achats	(394 596)	(518739)
Transports	(158 930)	(201373)
Services extérieurs	(5 797 011)	(7295380)
Impôts et taxes	(4 53 150)	(1163688)
Autres charges	(18 808 924)	(8218454)
Valeur ajoutée	3 627 486	(5122 523)
Charges de personnel	(3447768)	2876096
Excédent Brut d'Exploitation	179718	2 246 427
Dotations aux amortissements et aux provisions	(923382)	(1 279 567)
Résultat d'exploitation	(743664)	966 860
Produits financiers	1162556	1554 355
Charges financières	(736701)	(1 806 435)
Résultat financier	425855	(25 2079)
Résultat des activités ordinaires	(317809)	714 781
Produits hors activités ordinaires	690494	7 951 135
Charges hors activités ordinaires	(684994)	(402 2570)
Résultat hors activités ordinaires	5500	(3928 565)
Impôts sur le résultat	(90000)	(45 000)
Résultat net	(402309)	45 98346

Chiffres d'affaires

le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

En milliers de francs CFA

Libellé	2010	2009	Variation FCFA	%
Taxes et redevances radio électriques	9 301 859	9 414 605	- 112 746	-1,20%
Contribution de régulation	1660894	1 679 021	- 18 127	-1,08%
Contribution à la formation	1156908	0	1 156	72,22%
Taxes Homologation	1550	900	908	-13,22%
Demandes d'autorisation	107218	123 547	650	4,98%
Redevances Bloc de Numéro	2410000	2 295 685	- 16 329	20,66%
Taxes d'agrément	48384	40 098	114 315	-36,65%
Pénalités pour infraction	295874	467 015	8 286	93,71%
Quote part / licence opéra- teur	292500	151 000	-171 141	34%
Produits accessoires	2124539	473 148	1 651 391	
Total Chiffre d'affaires	17399726	14645019	2 754 707	18,8%

Le chiffre d'affaires connaît une hausse de 2 755 millions de francs CFA, soit 18,8% par rapport à l'exercice 2009.

Cette hausse s'explique par la prise en compte de la contribution à la formation et des dettes nées de gestion de DAPA par SIEGIM pour le compte de l'ATCI, qui ont été mis en produits sur décision de l'Assemblée Générale qui a arrêté les comptes de 2009.

Etats financiers commentés

Autres produits

Les autres produits se chiffrent à 11 840 millions de francs CFA au 31 décembre 2010 contre 7 875 millions de francs CFA au 31 décembre 2009, soit une hausse de 3 965 millions de francs CFA.

Ce poste s'analyse comme suit au 31 décembre 2010 :

En milliers de francs CFA	Montants au 31/12/2010	Montants au 31/12/2009	Variation	
			FCFA	%
Autres produits	11 840 371	7 875 140	3 965 231	50,35%
Reprise de charges provisionnées d'exploitations (1)	563 591	7 875 140	- 7 311 549	-92,84%
Reprise de charges provisionnées créances de l'Etat (2)	11 276 780		11 276 780	-

(1) Il s'agit des reprises de provisions sur les créances de ALINK TELECOM, PRESTIGE TELECOM.

(2) Il s'agit de la reprise de provision constituée sur les créances relatives à la gestion du patrimoine pour le compte de l'Etat d'un montant de 5 813 millions de francs CFA et des créances nées de la compensation entre les dettes que devait l'Etat à Côte d'Ivoire Télécom et les prestations de services (fréquences loyers) que Côte d'Ivoire Télécom devait à l'ATCI d'un montant de 5 464 millions de francs CFA. Cette reprise a été recommandée par l'Assemblée Générale qui a arrêté les comptes de l'exercice 2009.

Charges de l'exercice

Les provisions financières pour risques et charges s'élèvent à 1 624 millions de Francs CFA au 31 décembre 2010 contre 2 215 millions de Francs CFA au 31 décembre 2009, soit une variation nette négative de 591 millions de Francs CFA.

Les charges de l'exercice 2010 s'analysent comme suit :

Montants en milliers de francs CFA	Montants au 31/12/2010	Montants au 31/12/2009	Variation	
			FCFA	%
Autres Achats	394 596	518 739	- 124 143	-23,93%
Transports	158 930	201 374	-42 444	-21,08%
Services Extérieurs	5 797 011	7 295 380	- 1 498 369	-20,5%
Impôts et Taxes	453 150	1 163 688	- 710 538	-61,06%
Autres Charges	18 808 924	8 218 454	10 590 470	128,86%
Charges de personnel	3 447 768	2 876 096	571 372	19,87%
Dot aux amort et provisions d'exploitation	923 382	1 279 567	-356 185	-27,84%
Charges financières	736 701	1 806 435	- 1 069 734	-59,22%
Charges H.A.O	684 994	4 022 570	- 3 337 576	-82,97%
Impôts BIC	90 000	45 000	45 000	100%
Charges	31 495 456	27 427 304	4 068 152	14,83%

Services extérieurs

Ce poste s'analyse comme suit :

concours d'un montant de 969 millions de francs CFA apporté à l'Etat pour la défense et la sécurité du territoire qui est l'une des missions assignées à l'ATCI ;
publicité et relations publiques d'un montant de 429 millions ;
honoraires d'un montant de 1 142 millions ;
subvention CTCI d'un montant de 636 millions pour son fonctionnement ;
Subvention à IGICI d'un montant de 454 millions pour la lutte contre la Cyber criminalité ;
subvention POSTEL 2001 d'un montant de 837 millions demandé par le Directeur du Budget pour les travaux de rénovation et les charges de fonctionnement du bâtiment.

Charges de personnel

Les charges de personnel croissent de 571 millions de francs CFA. Cette croissance est due essentiellement aux différentes primes d'objectifs et des avancements accordés aux agents.

Charges H.A.O

Il s'agit de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles sorties du patrimoine de l'ATCI.

Tableau financiers des emplois et des ressources au 31 décembre 2010 et 2009
En milliers de francs CFA

Détermination des soldes financiers de l'exercice 2010		
	2010	2009
EBE	179 718	2 246 427
Revenus financiers	165 240	74 479
Gains de change	662	5 500
Produits HAO		74 135
Frais financiers	442 480	400 094
Pertes de change	-1	- 600 597
Impôts	-90 000	- 45 000
CAFG:	- 186 861	1 355 050
AF=CAFG - Dividendes distribuées	- 186 861	1 355 050

Variation du besoin de financement et d'exploitation (BFE)		
	2010	2009
(B) Variation globale nette des créances	2 841 178	537 586
Clients	- 99 661	465 840
Autres créances	2 940 839	1 003 426
(C) Variation des dettes circulantes	1 970 375	- 228 558
Fournisseurs d'exploitation	- 240 070	334 199
Dettes fiscales	319	74 568
Dettes sociales	169 255	117 430
Autres dettes	- 1 899 878	- 754 755
Variation du BEF = (B) + (C)	870 803	309 028

Administration & finances

Etats financiers commentés

Excédent de trésorerie d'exploitation (ETE)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	Exercice 2010	Exercice 2009
Excédent brut d'exploitation	179 718	2 246 427
Variation du BFE (-si emploi; +si ressources)	870 803	309 028
Excédent de trésorerie d'exploitation	1 050 521	2 555 456

TAFIRE

	Exercice 2010	Exercice 2009
Investissements	- 1 814 576	311 717
Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	- 113 448	- 84 115
Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	- 1 539 579	868 592
Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	- 161 553	-472 760
Variation du besoin de financement d'exploitation	870 803	309 028
Emploi économiques à financer	- 943 773	620 745
Emplois/ressources (BF, HAO)	- 25 984	7364
Emplois financiers contraints	- 1 254 890	- 358 628
Emplois totaux à financer	- 2 224 648	269 482
Financement interne (CAFG)	- 186 861	1 355 050
Financement par des capitaux propres	0	- 3 854 430
Financement par nouveaux emprunts	0	1 755 000
	- 186 861	- 744 380



**{ Votre satisfaction
est la nôtre }**

EVEREST

L'ATCI
présente globalement
une bonne santé financière

Mieux vivre les télécoms





8

Activités diverses

➤ Travaux de réseau de l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA)

Les travaux de réhabilitation du réseau téléphonique de l'hôpital militaire d'Abidjan (HMA), réalisés par l'ATCI, ont pris fin pendant la semaine du 4 au 11 février 2010. La réception provisoire des travaux s'est effectuée en présence des représentants de l'ATCI, de l'HMA et du Ministère de la défense.

➤ CI-CERT

Côte d'Ivoire computer emergency response team (CI-CERT) a été mis en place par l'ATCI en 2009 dans le cadre des ses actions de lutte contre la cybercriminalité en Côte d'Ivoire. Au cours de l'année 2010, deuxième année de fonctionnement, le CI-CERT a mené deux grandes activités :

- > la lutte contre la cyberescroquerie ;
- > la protection des réseaux nationaux.

Activité de lutte contre la cyberescroquerie

Le CI-CERT a continué d'assurer la fonction de point focal pour la réception des dénonciations par des victimes d'actes de cyberescroquerie. Ainsi, plus de 2 000 dossiers de cyber escroquerie ont été reçus et ont pu être traités. La collaboration avec la police scientifique a permis la condamnation de 68 cyberescrocs.

Le CI-CERT a aussi participé activement à la sensibilisation et à la formation de la population sur la cybercriminalité, et particulièrement sur la cyberescroquerie, lors de journées et séminaires organisés par les autres parties prenantes, notamment les JNTIC 2010.





" Apporter son expertise aux autres est notre responsabilité "



Activité de protection des réseaux nationaux

Le CI-CERT a développé une seconde activité qui est relative à la protection des réseaux nationaux. A cet effet, il :

- > a mis en place une application qui permet de surveiller en temps réel des sites web identifiés et donc de réagir promptement en cas d'attaque de défacement (en 2010, 278 sites web de l'Administration et d'entreprises de la place ont fait l'objet de surveillance) ;
- > conduit des audits de sécurité en ligne sur les infrastructures de certaines parties prenantes et dont les résultats leur sont communiqués afin qu'elles corrigent les vulnérabilités décelées ;
- > publie à l'attention de ses parties prenantes des avis de sécurité diffusés par des constructeurs d'équipements, des développeurs de logiciels et des organismes spécialisés en la matière lorsque des vulnérabilités ont été découvertes.

Pour accroître son efficacité dans le traitement des incidents, le CI-CERT a initié un certain nombre d'actions, dont :

- > le projet de traitement accéléré des réquisitions : l'objectif de ce projet, mené en relation avec les opérateurs et le Parquet d'Abidjan Plateau, est de raccourcir le délai de réponse aux réquisitions adressées aux opérateurs et fournisseurs d'accès internet ;
- > le renforcement des capacités de son personnel par des formations recommandées par les organismes internationaux de formations en sécurité.

"278 sites web de l'administration et d'entreprises ont fait l'objet de surveillance "





9 Conclusion

Au plan de la régulation, l'ATCI a octroyé 20 autorisations, délivré 106 agréments toutes catégories confondues et traité 10 plaintes des consommateurs et plusieurs requêtes des opérateurs du secteur.

En outre elle a assuré la gestion quotidienne du plan national de numérotation et du spectre de fréquences. L'ATCI a également participé à des réunions et conférences internationales, notamment la conférence des plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications au cours de laquelle M. Koffi Simon, Directeur des Radiocommunications, a été élu membre du Comité de règlement des radiocommunications.

Au plan financier, l'Agence dégage un résultat net négatif de 402 millions de francs CFA malgré un chiffre d'affaires en hausse de 18,8%.



EXPERTISE - TRANSPARENCE - RIGUEUR - ÉQUITÉ

NOUS FAISONS
REVIVRE LES TÉLÉCOMS
EN CÔTE D'IVOIRE



EVEREST

Mieux vivre les télécoms


ATCI
Agence des Télécommunications
de Côte d'Ivoire



Notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes.





Area containing horizontal dotted lines for text entry.





↗ Notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes, spanning the width of the page.





Area containing horizontal dashed lines for text entry.





EVEREST

Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
Siège social: Marcory Anoumanbo
18 BP 2203 Abidjan 18
Tél: 20-34-43-73 / 20-34-43-74 / Fax: 20-34-43-75
<http://www.atci.ci>

Un monde d'experts à l'écoute des télécoms

